

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 20444
Numéro SIREN : 852 748 052
Nom ou dénomination : A.H.!!! PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 117528

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 10-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R117528

N° GESTION : 2019B20444

N° SIREN : 852748052

DENOMINATION : A.H.!!! PARIS

ADRESSE : 67 rue Monge 75005 Paris

DATE D'ACTE : 14-09-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination de directeur général

AH !!! PARIS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 67 rue Monge – 75005 PARIS
RCS PARIS 852 748 052

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 14 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze septembre à dix heures, les associés de la société AH !!! PARIS ont été réunis en assemblée sur convocation du président, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la société, ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un directeur général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'assemblée générale prend acte du rapport du Président et décide de nommer rétroactivement à compter du 1^{er} septembre 2019 et pour une durée indéterminée :

- Madame Hong LING, née le 2 Décembre 1968, à SHANGAI, Chine, de nationalité chinoise, titulaire d'une carte de résident délivrée le 15 mai 2019, par la Préfecture de Paris, n°9916085795, valable jusqu'au 14 mai 2021, demeurant sis 67 rue Monge à PARIS (75005).

aux fonctions de Directeur général de la Société, aux fins d'assurer les actes de gestion en coordination avec le Président en exercice, et qui déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée générale décide que pour l'exercice de ses fonctions de Directeur général, Madame Hong LING reçoit les mêmes pouvoirs dont jouit actuellement Monsieur Alain TUR, conformément aux dispositions de l'article « 10 – Président » des statuts.

En rémunération de ses fonctions, il pourra leur être alloué une rémunération qui sera, le cas échéant, fixée à l'occasion d'une décision de l'assemblée générale.

Elle aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION :

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et associés.

Fait à PARIS

Le 14 septembre 2019

Le Président - Associé
Monsieur Alain TUR



L'Associé - Directeur général
Madame Hong LING

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur général
